

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 MAI 1854.

Rapports faits par M. D'Omalus-d'Halloy, au nom de la Commission des Naturalisations, sur des demandes de naturalisation ordinaire.

I.

Demande du sieur CONSTANT HUBERT JOSEPH ABELS, Sergent au régiment des Grenadiers.

(Voir le N° 150 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Constant-Hubert-Joseph Abels est né le 24 avril 1826 à Weert, dans le duché de Limbourg, il est venu en 1847 en Belgique où il a des parents, et il s'est engagé en 1849 dans le régiment des grenadiers où il sert maintenant en qualité de sergent.

Les renseignements fournis sur le pétitionnaire par les autorités civiles et militaires sont très-favorables et sa demande en naturalisation a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 49 suffrages contre 8.

II.

Demande du sieur JACQUES GUILLAUME, Modeleur à Malines.

(Voir le n° 150 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Jacques Guillaume est né à Sept-Fontaines, dans le Grand-Duché de Luxembourg le 28 décembre 1809. Il est venu en 1834 à Bruxelles, où il a travaillé dans des ateliers de menuiserie et d'ébénisterie jusqu'en 1842, époque où il a été admis, en qualité de modeleur, dans les ateliers du chemin de fer de l'État à Malines, établissement auquel il est encore attaché.

Les renseignements fournis sur la conduite du pétitionnaire sont très-favorables et sa demande en naturalisation a été prise en considération par la Chambre des Représentants; à la majorité de 49 suffrages contre 8.

(2)

III.

Demande du sieur PIERRE VREGGE, infirmier à l'hôpital militaire, à Liège.

Voir le n° 404 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Pierre Vregge est né à Maestricht, le 27 mars 1815; il est entré en 1831, comme tambour, dans l'armée belge; après l'expiration de son terme, il a été admis en qualité de remplaçant dans le régiment du génie, dont il a été congédié anticipativement en 1839, comme étranger. Il a travaillé ensuite comme ouvrier, à Liège, et depuis 1849, il est employé en qualité d'infirmier à l'hôpital militaire de cette ville.

Sa demande en naturalisation a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 53 suffrages contre 20, mais la Commission du Sénat ayant trouvé que les renseignements sur la conduite du pétitionnaire laissaient à désirer ou en a réclamé de nouveaux et le résultat de cette enquête est loin de lui être favorable.

*Le Président-Rapporteur,
J.-J. D'OMALIUS.*